

## Modalités pratiques de visite

Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais

CNPE du Blayais BP 27 33820 Saint-Ciers sur Gironde 05 57 33 30 30

Dans le cadre de votre visite de la centrale du Blayais, merci de prendre connaissance des informations ci-dessous

## Avant votre visite:

Veuillez nous retourner, dûment remplie, la liste envoyée en pièce jointe comprenant les renseignements suivants :

- Nom, prénom d'état civil ( + nom de jeune fille pour les femmes mariées)
- Nationalité
- Date, lieu de naissance (+ n° de département)
- N° INSEE (n° sécurité sociale)

Merci de joindre également, une copie recto/verso lisible de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.

Ces éléments devront nous être envoyés (par e-mail ou par courrier) dans **un délai maximum de 3 semaines avant la visite**.

## Le jour de la visite :

Tout visiteur devra obligatoirement présenter une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité.

La visite des installations dure environ 3h30. Elle comporte un exposé sur le nucléaire réalisé au CIP (Centre d'Information du Public) ainsi que d'une visite guidée du site. Les visiteurs devront conserver un moyen de transport à disposition pour se rendre sur les installations après l'exposé.

Le port de **chaussures fermées à talons plats** est vivement recommandé durant la visite. Les équipements de protection individuels (casques, bouchons d'oreilles...) seront fournis par le CNPE du Blayais. Les objets métalliques et contendants, ainsi que les appareils électroniques, téléphones portables et appareils photos sont interdits sur l'installation industrielle.







L'accès en Zone contrôlée nécessite un passage en vestiaire et sous un portique en sous-vêtements non mixte. Une tenue complète vous sera fournie pour pénétrer dans les locaux nucléaires.

- Dans le but d'assurer leur sécurité, les visiteurs devront se conformer aux instructions qui leur seront données par les accompagnateurs.
- En cas de nécessités techniques ou d'évolution du Plan Vigipirate, EDF se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la visite.
- Nous vous rappelons que l'age minimum pour pénétrer sur les installations nucléaires est de 18 ans (12 ans pour les installations conventionnelles)
- Par principe de précaution l'accès en Zone contrôlée n'est pas autorisé pour les femmes enceintes et allaitant
- Veuillez nous signaler si vous avez subi un traitement en médecine nucléaire (scintigraphie) moins de 15 jours avant la visite

